

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT SEPT FEVRIER
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-sept heures trente
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 21 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 20

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 17

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 03

Monsieur BRAIZE Jean-Michel	à	Monsieur BERGER Jean-François
Madame LEFANT Myriam	à	Madame ROSSET Emmanuelle
Monsieur PAGE Olivier	à	Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_02_15

ADHESION 2025 A L'ASSOCIATION RHONAPI

Créée en 2015, l'association Rhônapi rassemble plus de 60 professionnels qui représentent la filière pierre régionale au sens large (carriers, transformateurs, tailleurs de pierre, marbriers, etc.) dans le but de dynamiser la filière pierre naturelle en région Auvergne-Rhône-Alpes par la promotion de la pierre naturelle locale, la valorisation des métiers de la pierre et le développement des Indications Géographiques pour les pierres extraites en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'association compte parmi ses adhérents l'organisme de formation, le CFA de Montalieu-Vercieu en Isère. Les deux structures œuvrent ensemble pour promouvoir les parcours de formation en alternance dans la filière de la pierre.

Sur notre territoire communal, « L'Ardoisière des 7 Pieds » située dans la vallée des Ardoisières, est adhérente de cette association et la commune a cotisé en 2023 à hauteur de 200 €.

Afin de soutenir l'association Rhônapi dans son engagement qui participe à la valorisation d'un patrimoine historique de Morzine et pour éventuellement bénéficier de son accompagnement dans le cadre de projets futurs, il est proposé, cette année, d'adhérer à l'association Rhônapi pour un montant de 100 €.

Vu l'avis favorable du bureau exécutif du 17.02.2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

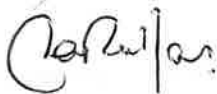
APPROUVE :

- l'adhésion de la commune à l'association Rhônapi,
- le paiement du coût de cette adhésion s'élevant à 100 €,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 05 mars 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine,
d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*
